



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Assemblée générale du 13 février 2019

Extrait des délibérations

Délibération concernant la constitution de l'Association Syndicale Libre Campus du Martelet à Limas (69400)

Dans le cadre du développement du Campus Martelet à Limas (69400), l'Association Syndicale Libre Campus du Martelet (ASL) sera constituée entre les propriétaires en vue de l'entretien, de la gestion, de la réalisation de travaux et d'actions d'intérêts communs relatifs à l'ensemble immobilier du Campus dont les équipements communs lui seront rétrocédés (voirie, réseaux divers et espaces verts,...).

L'ASL portera sur l'emprise foncière d'une superficie d'environ 4 184 m², cadastrée section AL numéros 366, 476, 150, 311, 309 et 307 pour partie.

La conclusion de cette ASL nécessite la désaffectation et le déclassement du domaine public de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes l'emprise foncière de ladite ASL.

Après en avoir délibéré, il est demandé à l'Assemblée Générale :

- de donner tout pouvoir à Philippe GUERAND, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne-Rhône-Alpes,
 - ⇒ pour constituer l'Association Syndicale Libre Campus du Martelet qui portera sur l'emprise foncière d'une superficie d'environ 4 184 m², cadastrée section AL numéros 366, 476, 150, 311, 309 et 307 pour partie,
 - ⇒ pour procéder à la rétrocession à l'Association Syndicale Libre des équipements communs ;
- d'autoriser la désaffectation et le déclassement du domaine public de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes du terrain d'une superficie d'environ 4 184 m², cadastrée section AL numéros 366, 476, 150, 311, 309 et 307 pour partie ;
- de donner tout pouvoir à Philippe GUERAND, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	105
Présents :	62	Voix contre :	0
Représentés :	43	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme

Le 26 février 2019, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND